



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question écrite n° 37863

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le récent rapport concernant le chômage rendu par l'OCDE. En effet, selon les projections de cette dernière, alors que le chômage devrait reculer d'ici fin 2014 dans les pays de l'OCDE, la France atteindrait le taux record de 11,2 %. Cette prévision entraîne ainsi la France dans une regrettable spirale décroissante aux côtés de l'Espagne et de la Grèce. L'Allemagne quant à elle devrait voir son taux de chômage diminuer. Face à la promesse du Président de la République d'inverser la courbe du chômage d'ici à la fin de l'année, l'OCDE décrit une situation durable et persistante et sollicite des réformes structurelles de la part du Gouvernement. Il ne suffit pas de dire croissance, croissance pour que celle-ci adienne, encore faut-il prendre des mesures de nature à la stimuler. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Face à une conjoncture dégradée, le Gouvernement s'est attaché à mobiliser l'ensemble des leviers permettant de rétablir l'efficacité du marché de l'emploi. La grande conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, ouverte par le Président de la République et clôturée par le Premier ministre, a fixé en concertation étroite avec les partenaires sociaux représentatifs au plan national et les représentants des collectivités territoriales les objectifs et les grands axes d'action pour l'emploi et la formation professionnelle. Elle a porté également sur le développement des filières et l'anticipation des emplois de demain, dans l'objectif du renforcement de la compétitivité de la France. De nombreux outils sont mobilisés par le Gouvernement pour inverser la courbe du chômage et améliorer le taux d'emploi des jeunes. La montée en puissance des emplois d'avenir et des contrats de génération y contribue ; près de 100 000 jeunes ont bénéficié d'un emploi d'avenir. Le développement de ce dispositif se poursuivra à un rythme soutenu en 2014, afin que 50 000 jeunes de plus puissent en bénéficier le plus rapidement possible ; en ce qui concerne le contrat de génération, près de 6 000 accords et plans d'action ont déjà été déposés, dont plus de la moitié dans les entreprises de plus de 300 salariés, représentant des dizaines de milliers d'opportunités d'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) pour les jeunes. Les leviers pour accélérer le déploiement du contrat de génération en 2014 seront recherchés avec les partenaires sociaux. Outre les emplois d'avenir, l'expérimentation lancée en octobre 2013 dans dix territoires de la garantie jeunes au bénéfice de 10 000 jeunes, qui a vocation à monter en charge en 2014, devrait également contribuer à l'amélioration du taux d'emploi des jeunes. L'inversion de la courbe du chômage des jeunes est quant à elle une réalité depuis plus d'un an. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a atteint en mars 2014 son plus bas niveau depuis octobre 2012. L'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi nécessite aussi de mettre en place les outils nécessaires pour réduire le nombre des offres d'emploi non satisfaites. C'est pourquoi la mobilisation pour l'emploi s'accompagne nécessairement d'une mobilisation en faveur de la formation professionnelle centrée sur l'objectif d'améliorer l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et en particulier des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. Le plan « 30 000 formations pour 30 000 emplois » dans les secteurs et territoires identifiés comme étant en situation de pénurie de main d'oeuvre a été lancé et sera prolongé et amplifié avec 100 000 bénéficiaires supplémentaires en 2014. Rendre son efficacité au marché

de l'emploi suppose aussi de prendre des mesures pour développer et renforcer la compétitivité des entreprises. C'est l'objectif de la mise en place d'une stratégie centrée sur la structuration de l'industrie en filières. Depuis un an, des avancées majeures ont été réalisées pour réaffirmer et élargir le rôle des filières industrielles comme facteur de dynamisation de l'industrie. L'objectif est également de renforcer des dynamiques de filières autour des enjeux de compétences et d'emploi, notamment dans certains secteurs d'avenir, prioritairement des services, susceptibles de se structurer en filière (par exemple, le secteur médico-social, la « silver economy », etc.), en s'appuyant sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au plus près des territoires et des secteurs économiques en tension. Enfin, l'esprit de concertation et de dialogue social sera favorisé afin d'associer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux pour l'emploi, au niveau national et interprofessionnel, au niveau des branches, des entreprises et des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37863

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9891

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4372